AB2

Société Civile Immobilière
au capital de 100 €uros
Siège social : 320 C Chemin de la Grande Liquine
34400 LUNEL
RCS MONTPELLIER 878 049 915

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-neuf décembre,

les associés de la société civile immobilière « AB2 » se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire, sur convocation de la gérance.

sont présents :

- Monsieur Joël CANET
propriétaire de vingt-trois parts en pleine propriété, ci23 parts

- Madame Laetitia MARTY
propriétaire de vingt-trois parts en pleine propriété, ci23 parts

- Monsieur Lionel DIMEGLIO
propriétaire de vingt-trois parts en pleine propriété, ci23 parts

- Monsieur Patrick LAVENNE
propriétaire de vingt-trois parts en pleine propriété, ci23 parts

- la société « AB2J ENERGIES »
propriétaire de huit parts en pleine propriété, ci8 parts

Total des parts présentes :100 parts
en pleine propriété sur les 100 parts composant le capital social.

Monsieur Joël CANET préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :
- Le rapport du gérant,
- Le texte des résolutions proposées.

Conformément aux dispositions réglementaires, le texte des résolutions et le rapport de la gérance, ont été tenus au siège social à la disposition des associés où ils ont pu en prendre connaissance ou copie.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Cession de parts sociales,
- Modification corrélative des statuts.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des associés prend acte de la cession de parts sociales, intervenue ce jour, et par laquelle par lequel Monsieur Patrick LAVENNE a cédé à la société « AB2J ENERGIES » la pleine propriété de vingt-trois (23) parts sociales, numérotées de 61 à 80 inclus et de 90 à 92 inclus.

L'article 7 des statuts sera mis à jour en conséquence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblé générale décide de mettre à jour les statuts, et notamment la première page relative à l'identité des associés ainsi que l'article 7 intitulé « Capital social », suite à l'adoption de la résolution précédente.

En conséquence de quoi, l'article 7 des statuts est modifié comme suit :

« ***ARTICLE 7 – Capital social***

Le capital social est fixé à la somme de CENT (100) euros divisé en CENT (100) parts sociales numérotées de 1 à 100, attribuées aux associés ainsi qu'il suit :

Monsieur Joël CANET
à concurrence de vingt-trois parts,
numérotées 1 à 20 en rémunération de son apport lors de la constitution,
numérotées 81 à 83 suivant cession de parts en date du 1er octobre 2021, ci23 parts

Madame Laetitia MARTY
à concurrence de vingt-trois parts,
numérotées 21 à 40 en rémunération de son apport lors de la constitution,
numérotées 84 à 86 suivant cession de parts en date du 1er octobre 2021, ci23 parts

Monsieur Lionel DIMEGLIO
à concurrence de vingt-trois parts,
numérotées 41 à 60 en rémunération de son apport lors de la constitution,
numérotées 87 à 89 suivant cession de parts en date du 1er octobre 2021, ci23 parts

la société « AB2J ENERGIES »
à concurrence de trente-et-une parts,
numérotées de 61 à 80 et de 90 à 92 suivant cession de parts en date du 19 décembre 2024
numérotées de 93 à 100 suivant cession de parts en date du 1er octobre 2021, ci31 parts

Soit au total : CENT parts 100 parts »

Le reste des articles demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des associés.

Monsieur Joël CANET

Mademoiselle Laetitia MARTY

Monsieur Lionel DIMEGLIO

Monsieur Patrick LAVENNE

La société « AB2J ENERGIES »
représentée par son Président
Monsieur Joël CANET